



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du vendredi 16 juin 2023**

**N°10– D.16.06.2023**

*L'an deux mil vingt-trois, le seize juin à huit heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**5.2. Politique achat responsable**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BALICCO Laurence, DAVOINE Paule Annick, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, LAURENT Alain, ADAM Véronique, DEVILLERS Thibaut, VILAIN Coriandre, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, VAN DER HEIJDE Caroline, WITINDI Matis, DOULAT Léonce, WARIN Malo, BORDAS Christian, SAMSON Yves, DEPRESZ Frédéric, KARAM Jean Michel, SIMIAND Marie-Christine, SCOLAN Virginie.

**Membres représentés :** BERRUT Catherine (donne procuration à MERMILLOD Martial), PERSICO Simon (donne procuration à MERLE Elsa), BARBIER Emmanuel (donne procuration à ADAM Véronique), LAMBLIN Jacob (donne procuration à LETUE Frédérique), VINCENT Thierry (donne procuration à DEVILLERS Thibaut), TERRIER Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), JANAMI Selma (donne procuration à WITINDI Matis), LABRIET Pierre (donne procuration à DESPREZ Frédéric), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), PUGEAT Véronique (donne procuration à BORDAS Christian), BOLF Edith (donne procuration à LAURENT Alain), DAUGUET Pascale (donne procuration à KARAM Jean Michel), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant que la politique achat responsable de l'Université Grenoble Alpes prend appui sur les orientations et priorités du contrat pluriannuel 2021-2026 avec l'Etat, dont l'ambition stratégique est d'accélérer le leadership de l'UGA en recherche et formation pour construire une grande université internationale, éco et socio-responsable. Les achats publics de l'UGA sont un des vecteurs de mise en œuvre du schéma directeur RSE de l'établissement, adopté le 8 juillet 2021 ;

Considérant que l'achat public responsable, au sens de l'Université Grenoble Alpes, est un achat public au service des missions de l'université, de la transition écologique, sociale et économique, se définissant autour de trois axes, l'environnement, l'inclusivité et l'efficacité économique :

- Engagement pour les missions : l'achat à l'UGA doit servir à créer le meilleur environnement possible pour les personnels pour qu'ils puissent s'épanouir dans l'exercice de leurs missions et pour les étudiantes et étudiants pour construire leurs projets et à doter l'établissement des moyens pour mener sa stratégie et accomplir ses ambitions.
- Engagement pour l'environnement : l'achat à l'UGA doit favoriser la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat, dans une optique de sobriété (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets, économe en ressources, respectueux de la biodiversité, etc.), et d'amélioration continue (les engagements prévus à court et moyen terme, comme l'utilisation d'énergie plus propre).
- Inclusion sociale : l'achat à l'UGA doit favoriser la diversité, l'égalité entre les sexes, et l'insertion des publics éloignés de l'emploi (réinsertion professionnelle, personnes en situation de handicap). Il favorise également l'amélioration des conditions de travail.
- Efficacité économique : l'achat à l'UGA doit être sobre et qualitatif. Il doit répondre à un besoin réel identifié, s'intégrant dans un rapport qualité/prix adéquat, au profit d'un développement économique pérenne. Il se doit d'être exemplaire sur le plan financier et juridique, dans le respect de l'orientation budgétaire de l'UGA et du plan national pour des achats durables 2022-2025 élaboré par la direction des Achats de l'Etat.

Considérant la démarche détaillée en annexe ;

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la politique achat responsable en annexe.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la politique achat responsable en annexe.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 28/06/2023

Transmis au Rectorat le : 28/06/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 juin 2023  
Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET

Pour le Président  
et par délégation  
—  
Le Directeur général des services  
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# Politique Achat Responsable 2023-2025

## UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EN MUTATION

La politique achat responsable de l'Université Grenoble Alpes prend appui sur les orientations et priorités du contrat pluriannuel 2021-2026 avec l'Etat, dont l'ambition stratégique est d'accélérer le *leadership* de l'UGA en recherche et formation pour construire une grande université internationale, éco et socio-responsable. Les achats publics de l'UGA sont un des vecteurs de mise en œuvre du schéma directeur RSE de l'établissement, adopté le 8 juillet 2021.

## L'ACHAT À L'UGA

L'achat public responsable, au sens de l'Université Grenoble Alpes, est un achat public au service des missions de l'université, de la transition écologique, sociale et économique, se définissant autour de trois axes, l'environnement, l'inclusivité et l'efficacité économique

**Engagement pour les missions :** l'achat à l'UGA doit servir à créer le meilleur environnement possible pour les personnels pour qu'ils puissent s'épanouir dans l'exercice de leurs missions et pour les étudiantes et étudiants pour construire leurs projets et à doter l'établissement des moyens pour mener sa stratégie et accomplir ses ambitions.

**Engagement pour l'environnement :** l'achat à l'UGA doit favoriser la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat, dans une optique de sobriété (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets, économe en ressources, respectueux de la biodiversité, etc.), et d'amélioration continue (les engagements prévus à court et moyen terme, comme l'utilisation d'énergie plus propre).

**Inclusion sociale :** l'achat à l'UGA doit favoriser la diversité, l'égalité entre les sexes, et l'insertion des publics éloignés de l'emploi (réinsertion professionnelle, personnes en situation de handicap). Il favorise également l'amélioration des conditions de travail.

**Efficacité économique :** l'achat à l'UGA doit être sobre et qualitatif. Il doit répondre à un besoin réel identifié, s'intégrant dans un rapport qualité/prix adéquat, au profit d'un développement économique pérenne. Il se doit d'être exemplaire sur le plan financier et juridique, dans le respect de l'orientation budgétaire de l'UGA et du plan national pour des achats durables 2022-2025 élaboré par la direction des Achats de l'Etat.

## LA DEMARCHE

Afin d'élaborer cette politique achat responsable, la direction des achats a réalisé une cartographie des achats de l'établissement (sur un périmètre ne comprenant pas les établissements composantes). Sur cette base cartographique, il s'agit de définir les axes stratégiques et les objectifs fixés en matière d'achats et d'approvisionnements durables par l'UGA pour la période donnée.

Le service Achats a élaboré la cartographie des achats de l'UGA 2022 (hors établissements composantes) :

- ❖ Montant des dépenses (Services faits) : 87 519K€
- ❖ Nombre de commandes passées : 27 945
- ❖ Notification de 127 nouveaux marchés publics (627 contrats exécutés)
- ❖ Utilisation de 6 centrales d'achats
- ❖ Nombre de fournisseurs : 4 548 (dont plus de 50% en Région Aura)

## Segmentation des achats UGA 2022 (hors étab.-composantes)

Un total de **87 519 K€** HT dépensés en 2022

### Communication – Culture – Documentation

5 852 K€  
5 097 K€ en 2021

### Informatique – Audiovisuel Télécommunications

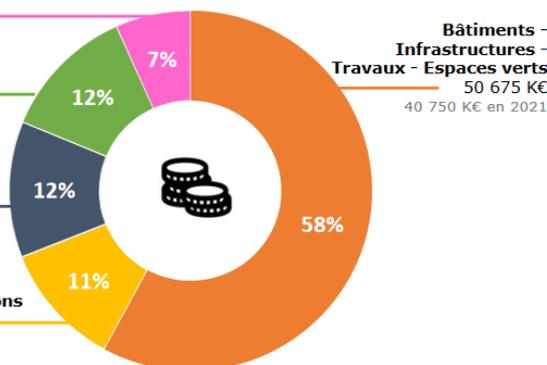
10 566 K€  
10 137 K€ en 2021

### Scientifique

10 715 K€  
11 036 K€ en 2021

### Approvisionnement, Prestations et Frais généraux

9 710 K€  
8 854 K€ en 2021



### Bâtiments - Infrastructures - Travaux - Espaces verts

- Fluides et combustibles
- Entretien des locaux
- Services aux bâtiments
- Fournitures et matériels
- Travaux d'aménagement et de maintenance
- Travaux de construction, etc.

### Scientifique

- Gaz de laboratoire et aménagement de labo
- Médical, microscopie
- Chimie, biologie, opto.
- Physique, atelier mécanique, Spectrométrie
- Sciences de la terre, etc.

### Informatique – Audiovisuel – Télécommunications

- Informatique (équipements, consommables, pièces, logiciels, maintenance, réparation, services)
- Audiovisuel (équipements, maintenance, ...)
- Télécommunications, etc.

### Approvisionnements, Prestations et Frais généraux

- Alimentation
- Equipements et fournitures de bureau
- Impression-reprographie
- Parc de véhicules
- Voyages et déplacements,
- Assurances, études, conseil, PI (hors informatique et travaux)
- Formation, etc.

### Communication – Culture – Documentation

- Conception
- Edition
- Impression
- Communication événementielle et institutionnelle
- Documents et archives, etc.

La Direction des achats intervient en accompagnement à la mise en œuvre de la politique Achat responsable de l'établissement, la cartographie et le plan d'actions. Elle participe à la massification des achats par la mise en place de conventions de groupement de commandes, permettant de réduire les coûts de procédure et de bénéficier de tarifs plus avantageux. Disposer d'une politique achats volontariste et ambitieuse permet de décliner et développer des actions au plus près des structures de l'université.

### Principes directeurs et objectifs de l'UGA

La politique achat responsable couvre l'ensemble des Achats de l'UGA et s'adresse à toute personne impliquée dans le processus achats. Elle vise à soutenir les différentes entités acheteuses et se décline autour des orientations stratégiques.

Les achats de l'UGA sont classés par familles et la politique achat responsable s'adresse à tous les acteurs : les laboratoires, les composantes, les services et les directions. La direction des achats de l'UGA et plus particulièrement le service Achats s'appuie sur les besoins d'achats et d'approvisionnements des acteurs de l'établissement, en les accompagnant. A cet égard la Direction des Achats accompagne les clients internes dans leur démarche d'achats tout en respectant la subsidiarité et l'autonomie des directions, composantes et laboratoires. Pour les achats transversaux, il est proposé et mis en œuvre des conventions de groupement de commandes avec les établissements-composantes Grenoble INP - UGA, IEP - UGA et ENSAG - UGA.

Le processus achat vise à réaliser le bon compromis entre la qualité du service perçu par les prescripteurs (réactivité, simplicité, efficacité), la prise en compte des considérations sociales et environnementales, et la performance économique dans le respect de la réglementation de la commande publique. Les achats réalisés doivent également satisfaire les usagers finaux.

La politique achat responsable 2023-2025 de l'UGA s'appuie sur **des objectifs opérationnels** qui se déclinent sur plusieurs axes :

## **Objectif 1. Poursuivre l'efficacité et la performance des achats responsables dans les domaines bâtiminaire, scientifique et administratif**

**Axe 1.1 :** Recenser les besoins des directions en privilégiant le dialogue avec les structures et la prise en compte des considérations de développement durable et des enjeux de transition

- ❖ Evaluer le juste besoin avec les prescripteurs (privilégier les fonctions plutôt que les solutions)
- ❖ Fournir une vision globale des achats par famille et par entité acheteuse
- ❖ Raisonner en coût complet (maintenance, énergie, amortissement, délais...) et prendre en compte les aspects environnementaux tout au long du cycle de vie

**Axe 1.2 :** Réaliser des démarches de sourcing (mieux connaître les fournisseurs) et identifier les achats innovants

- ❖ Rencontrer les entreprises
- ❖ Encourager les plans de progrès afin d'améliorer les performances techniques, économiques, environnementales, sociales des marchés tout au long de leur exécution
- ❖ Identifier les achats innovants

**Axe 1.3 :** Encourager la mutualisation de certains équipements

- ❖ Par le recensement, l'inventaire et une meilleure connaissance de l'existant
- ❖ Réfléchir à la durée de vie des équipements
- ❖ Mettre en place des systèmes de tarification interne

**Axe 1.4 :** Développer le recours aux centrales d'achats

- ❖ Les centrales d'achats référencées par l'UGA : notamment UGAP, UniHA, RESAH, REGAL, CAIH, AMUE-CNRS

## **Objectif 2. Garantir la sécurité juridique et optimiser le processus interne d'Achats responsables socialement et écologiquement**

**Axe 2.1** Informer, sensibiliser et former

- ❖ Développer les actions de communication sur les bonnes pratiques achat responsable et former les prescripteurs à la dimension environnementale dès la définition de leur besoin (réduction des prélèvements des ressources, la composition des produits (caractère écologique, polluant), le caractère réutilisable (recyclé, reconditionné) les économies d'énergie, la prévention sur la production et la valorisation des déchets, le gaspillage alimentaire et énergétique
- ❖ Accompagner les porteurs de projet d'achat et les entités acheteuses dans la sécurisation et dans la mise en œuvre de la procédure commande publique la plus pertinente, notamment pour les achats scientifiques

**Axe 2.2** Augmenter le taux de couverture des dépenses dans le cadre des marchés publics

- ❖ Professionnaliser les acteurs garants de la sécurité juridique des contrats
- ❖ Utiliser les leviers juridiques sous forme de clauses administratives et techniques présentant une dimension sociale ; ou sous forme de conditions d'attribution en réservant l'attribution des marchés aux opérateurs économiques relevant des secteurs adaptés ou de l'ESS (économie sociale et solidaire).

## **Objectif 3. Evaluer et déployer des indicateurs achats pertinents**

**Axe 3.1** Evaluer la performance des achats (indicateurs, critères, clauses...)

- ❖ Mesurer la part des achats de l'Université dans le secteur des entreprises adaptées et d'insertion, et de l'économie sociale et solidaire
- ❖ Poursuivre la mesure de réduction des gaz à effet de serre en lien avec les déplacements

**Axe 3.2** Encourager les remontées d'incidents et élaborer des RETEX (retour d'expérience)

- ❖ Développer la communication
- ❖ Maîtriser la performance des achats responsables (indicateurs, critères, clauses...)

**Axe 3.3** S'appuyer sur les actions mises en place dans le cadre du plan national des achats durables

## **Objectif 4. Acheter des biens et des services plus écologiquement et socialement responsables et contribuer à la transition écologique, énergétique et numérique de l'administration**

**Axe 4.1 :** Identifier les achats transversaux permettant d'inclure des critères RSE (responsabilité sociétale et environnementale)

**Axe 4.2 :** Connaître les entreprises d'insertion par l'activité économique, les entreprises adaptées et soutenir les TPE/PME dans leurs démarches sociales et environnementales (les fournisseurs inclusifs)

**Axe 4.3 :** Optimiser la gestion des déchets et réduire les emballages au sein de l'université

**Axe 4.4** Renforcer les dynamiques de sobriété (durée de vie des équipements, performance énergétique, grouper les livraisons)

La politique achat responsable de l'UGA est déployée par la direction des achats dans la perspective de garantir l'atteinte des objectifs de développement durable, d'inclusivité et d'efficacité économique. Cette politique a vocation à décliner les grands enjeux décrits ci-dessus et émergent de la cartographie des achats en **plans d'actions** s'appuyant sur les outils de l'achat et de la commande publique :

### **1. Plan de sobriété – Plan de transition énergétique – Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière**

#### **2. Plan d'action achats numériques**

- ❖ Maîtriser la taille du parc des matériels par type (serveurs, ordinateurs, écrans, téléphones fixes et mobiles, audiovisuel, copieurs)
- ❖ Allonger le cycle de vie des matériels (de 5 à 7 ans)
- ❖ Acheter des matériels énergétiquement sobres

#### **3. Plan d'action mobilités**

- ❖ Définir et diffuser la politique des déplacements professionnels en affichant des engagements éco-responsables : favoriser les transports en commun, le train, la visio-conférence
- ❖ Développer les bons réflexes économiques, écologiques, baisse des GES  
Aménager les espaces du campus et des autres sites par la création de place de co-voiturage, des espaces vélo, de l'autopartage de véhicules

#### **4. Plan d'action réduction des déchets**

- ❖ Gérer la fin de vie des matériels par des partenariats de recyclage
- ❖ Mettre en place des poubelles de tri par usages (espaces étudiants, labo, bureaux...)